

Compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2018

Présents : tous, sauf, absents et excusés : Brigitte Maugain. Anthony Dormoy.

Secrétaire de séance : François Xavier Mouquod.

Le compte rendu de la séance du 26 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Travaux rue du Doubs : une consultation en procédure adaptée pour la dévolution de ces travaux a été lancée, et l'ouverture des offres a eu lieu. Le choix du pouvoir adjudicateur s'est porté sur l'entreprise Colas-SJE, pour un montant de 35 710 € 39 HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

Décision modificative n° 1 : afin d'intégrer dans la comptabilité communale les travaux d'infrastructure téléphonique et d'éclairage public rue du Doubs, la trésorerie demande d'émettre des mandats et titres. Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires à certains articles. Ainsi, le conseil prend la décision modificative n° 1, suivante :

- Article 2315 DI (ch.041) = + 30 612 €
- Article 16878 DI (ch.041) = + 5 795 €
 - o Article 238 RI (ch.041) = + 27 517 €
 - o Article 13258 RI (ch.041) = + 8 890 €.

Pacte fiscal et financier de solidarité : il vise à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes du territoire d'une part, et entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'autre part. Par ce Pacte, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite répondre aux nouveaux enjeux du territoire (baisse des dotations de fonctionnement, transferts de nouvelles compétences...) en développant une approche plus collective et solidaire dans la maîtrise et la gouvernance locale de la dépense publique. Après en avoir pris connaissance et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce pacte.

Le maire,
Olivier Meugin.

